



Compte-rendu du débat annuel de l'ACAD du 14 avril 2015 sur les « métropoles »

Participants

- Paul VERMEYLEN, expert en management public, auteur de « Le temps de la métropole ; parcours en Europe » (édition L'Harmattan) - sa contribution est également accessible sur le site de l'ACAD
- Frédéric LEONHARDT, urbaniste consultant au sein de l'Atelier International du Grand Paris, auteur des « 101 mots de la rénovation urbaine » (édition Archibook)
- Christian LACAPE, Président de l'ACAD

Synthèse

Le présent compte-rendu intègre, dans les interventions des participants, leur exposé liminaire et leurs réponses aux questions de la salle

En introduction, Christian Lacape indique que la question des métropoles, au sein desquelles les consultants de l'ACAD exercent leur métier, est d'actualité avec la loi récente du 27 janvier 2014, en cours d'application. Cette loi crée 14 métropoles sur le territoire des principales agglomérations françaises, se substituant aux communautés urbaines et d'agglomération, dont 12 au 1^{er} janvier 2015 et 2 (Paris et Marseille) au 1^{er} janvier 2016. Ces métropoles regroupent entre 22% (Brest) et 72 % (Lyon) de la population de leur département, la plupart en regroupant entre 40 et 50 %. Elles se mettent en place relativement facilement par transformation des EPCI, ou par volontariat ; 2 situations extrêmes se présentent : d'une part, l'agglomération de Lyon qui a anticipé la loi et poussé plus loin l'intégration en intégrant les compétences du Département ; à l'opposé, les agglomérations de Paris et de Marseille-Aix où les difficultés institutionnelles et politiques ne rendent guère optimiste sur les perspectives d'intégration territoriale.

Le débat abordera successivement la thématique institutionnelle, le champ économique et marketing territorial, et la question de la solidarité



Thématique "institutionnelle" : Existe-t-il beaucoup de nouveautés par rapport aux EPCI ? Quelles articulations avec les autres Collectivités ? Comment construire une métropole, au-delà du cadre institutionnel ? Les cas particuliers, Grand Paris, Grand Lyon ? Quelle cohérence entre les territoires des bassins de vie et les territoires institutionnels ? Quels enseignements tirer des constructions métropolitaines en Europe ?

De l'analyse de nombreuses métropoles européennes, il ressort qu'il n'existe pas de modèle, mais des facteurs, interconnectés, favorisant l'intégration métropolitaine : la coopération entre territoires sur différentes échelles ; la créativité favorisée par le « chaudron » métropolitain ; la solidarité ; l'engagement dans le développement durable.

D'autre part, on peut dégager une voie spécifiquement européenne en matière de gouvernance : l'association d'acteurs privés et d'une constellation d'autorités publiques. 5 méthodes peuvent être observées :

- L'alliance après un traumatisme (Berlin-Brandebourg, Bilbao)
- L'innovation collaborative (Fribourg)
- La coopération multiscale, jusqu'à 2 pays (Copenhague-Malmö)
- La coopération ciblée (Copenhague-Hambourg)
- La planification stratégique partagée (le Randstad, conurbation des principaux pôles urbains hollandais)

On constate également qu'en Europe du Nord, la zone d'influence de la métropole excède largement son territoire, au point qu'on peut parler de « régions métropolitaines ».

Alors qu'en France, les métropoles sont mises en place par la Loi, qui définit un cadre et des obligations, en Europe du Nord, elles résultent de compromis entre les acteurs locaux, de porosité entre les stratégies, d'alliances momentanées et opportunistes ; les acteurs locaux y sont très sensibles à la notion de « richesse partagée »

Le fédéralisme historique de certains pays d'Europe du Nord a favorisé de longue date la coopération entre autorités locales (le budget de certaines collectivités allemandes est supérieur au budget national)

L'existence d'un « récit partagé » entre les acteurs locaux, et avec les citoyens, favorise grandement la constitution des métropoles

Les dynamiques économique et urbaine ne sont pas suffisantes pour constituer une agglomération : le pilotage politique et institutionnel est nécessaire pour offrir aux acteurs locaux un cadre stable et une vision de l'avenir.

En France, l'histoire (« les 30 glorieuses » en particulier), la prééminence de l'Etat, et l'approche avant tout spatiale, ont conduit à produire des modèles, appliqués sur tout le territoire ; cette approche a été encore accentuée au nom de l'égalité, qui a conduit à la production de normes. Il y est plus difficile qu'ailleurs d'introduire dans l'organisation territoriale les notions d'adaptabilité et d'évolutivité.



S'agissant du Grand Paris, il importe d'intervenir à toutes les échelles, « depuis l'enfant dans le jardin jusqu'à l'aéroport et au monde ». L'action doit surtout porter sur la transformation de l'existant, car « tout est déjà là »

Thématique "économique et attractivité territoriale" : Comment renforcer l'attractivité des métropoles? Quelles relations entre les métropoles françaises ?

Les métropoles sont aujourd'hui le principal moteur de la croissance, leur PIB progressant plus vite que celui des Etats.

Leur attractivité économique repose sur plusieurs facteurs :

- la concentration en leur sein d'une créativité « rhizomique », principalement autour de l'économie de la connaissance
- l'accessibilité (physique, numérique) et la mise en réseau des infrastructures
- la valeur ajoutée du territoire « systémique » (tourisme, loisirs, événements culturels, qualité de l'enseignement supérieur, etc...)

On constate, dans certaines métropoles, une dynamique du couple production/économie résidentielle, autour de l'écoute et de la réponse aux besoins du citoyen/consommateur, à l'image de l'action de Philips à Eindhoven, avec des patients et des chercheurs, dans le secteur de la santé

Les entreprises se voient aujourd'hui conférer une « valeur assurantielle », liée à la qualité du territoire sur lequel elles sont implantées.

Thématique "solidarité" Quel devenir des territoires hors métropoles : les 14 métropoles et le(s) désert(s) français ? Quelle cohésion au sein du territoire de la métropole ? Comment organiser la solidarité à l'intérieur des métropoles si les Départements conservent l'action sociale ?

Dans toute l'Europe (sauf en France), les métropoles deviennent le 2^{ème} pilier de la solidarité

En Allemagne, en particulier, l'articulation au sein des métropoles est très forte entre formation, emploi, et politique institutionnelle.

En France, il importe de résorber le fossé culturel entre les agents chargés du développement économique et ceux chargés de la solidarité, au sein du même territoire



Présentation des intervenants

Frédéric LÉONHARDT est urbaniste, chargé de mission à l'ANRU, titulaire d'un DEA de projet architectural et urbain (École d'architecture de Paris-Belleville). Ancien chef de projet politique de la ville en Seine-Saint-Denis, il a participé activement à la mise en œuvre des politiques de renouvellement urbain en région Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais. Il a publié divers articles dans les revues Urbanisme, Ville, Rail et Transports et Études Foncières et est l'auteur des 101 mots de la rénovation urbaine (2014) aux éditions Archibooks.

En parallèle de son activité sur le renouvellement urbain, il a depuis la consultation du Grand Paris (2007) participé avec l'équipe de Roland Castro à tous les travaux de l'AIGP, notamment sur Habiter le Grand Paris et les Systèmes Métropolitains.

Le dernier rendu se centre sur les enjeux métropolitains du Grand Paris, avec pour titre : Métropole du Grand Paris : Décider et Organiser la Transformation urbaine.

Paul VERMEYLEN, Politiques territoriales et management public

Après une formation d'architecte et d'urbaniste, Paul Vermeylen intègre un cabinet d'urbanisme pendant 2 ans. Il se consacrera ensuite pendant 12 ans à l'association Inter-environnement, fédération des comités d'habitants. En 1989, il rejoint l'équipe du Président de la Région de Bruxelles-Capitale, et notamment a créé le dispositif des « Contrats de quartier » et élabore le premier programme URBAN à Bruxelles, coordonne la politique de l'habitat et contribue au démarrage de la politique foncière et contribue au premier Plan Régional de Développement. En 1998, il fonde l'association qui rouvrira les Halles Saint Géry (construites en 1881, à proximité de la Bourse), pour y accueillir des expositions en rapport avec le patrimoine, les villes, l'environnement, et des événements culturels liés au développement territorial, au patrimoine architectural, etc. Après une maîtrise en management public (Ecole de commerce Solvay – Université Libre de Bruxelles), Paul Vermeylen rejoint en 1999 le domaine des cabinets conseils et fonde CityConsult. Il collabore avec OGNETS (Bruxelles), Ramboll Management (Copenhague), et en France avec EDR, KPMG France, etc. Paul Vermeylen développe des approches innovantes dans le domaine des stratégies territoriales, de la participation citoyenne ainsi que l'implication des acteurs économiques et sociaux. Dans le domaine du développement économique territorial, il accompagne des territoires dans la conception de leur stratégie (Rennes métropole, Strasbourg métropole, coopération Nantes-Rennes). Il a accompagné les CCI de grandes métropoles françaises dans la définition de nouveaux outils favorisant l'émergence de la métropolisation. Paul Vermeylen a mené pour la DATAR des missions d'évaluation des marges de progrès, évaluation prospective appliquée à l'étude des systèmes urbains (locaux/interurbains) liant 8 grandes villes françaises (Bordeaux, Toulouse, Tours, Montpellier, etc.) à leurs environnements multiscalaires. Dans le domaine du développement durable, il a accompagné la conception ou la mise en œuvre d'une douzaine d'Agenda 21 en France. Dans le domaine des stratégies à l'international, il a élaboré la stratégie de positionnement de Nantes Métropole et de Strasbourg ; il a également élaboré le positionnement marketing d'Angers Loire Métropole. Dans le domaine opérationnel, il a élaboré des actions de revitalisation économique avec l'appui des fonds structurels et développé le montage et l'encadrement de partenariats public privé ; il a notamment évalué une série de PO de régions (Pays de la Loire, Bretagne, coopérations transfrontalières Belgique-France, France-Allemagne, Belgique Pays Bas). Au plan européen, il a coordonné le rapport relatif aux recommandations pour le programme ORATE – ESPON 2007-2013 ; par ailleurs il a présidé le groupe de travail du programme européen URBACT dédié aux questions de management des



projets intégrés visant la revitalisation des zones et quartiers en difficulté. Il a enseigné l'urbanisme pendant 14 ans à Bruxelles.

Paul Vermeulen développe aujourd'hui une activité de conférencier et d'intervenant, et a contribué par ses articles à différentes publications dans le domaine de l'urbanisme et du développement économique et territorial. Il est l'auteur du livre « LE TEMPS DE LA METROPOLE. Agile, créative, solidaire, durable. Parcours en Europe » 286 pages. Ed L'Harmattan 06.2014.